



Décision n° 2024/04

Demande de subvention pour l'opération : Promotion touristique et outils numériques de médiation touristiques auprès du Département de la Seine-Maritime

Le Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20200716-7 du 16 juillet 2020 relative aux délégations données par le Conseil Communautaire au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 novembre 2016 relative à la compétence Promotion du tourisme et à la création de l'Office de Tourisme intercommunal,

Considérant que la communauté de communes des villes sœurs, dans le cadre de ses compétences, assure la promotion et l'animation touristique du territoire, en coordination avec les comités départementaux et régionaux du tourisme,

Considérant que le développement de l'accueil digital au sein de l'Office de Tourisme répond à la mission d'accueil et d'information des touristes et de la population locale,

Considérant que le Département de la Seine-Maritime a mis en place une politique d'aide à la promotion touristique et outils numériques de médiation touristique,

DECIDE

Article 1er : De solliciter tous les financements possibles pour la mise en place d'un accueil numérique avec la création de carnets de séjours individualisés (Roadbook).

Article 2 : De signer tous actes, tous documents concourants à l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le _____

Envoyé en Sous-Préfecture
le :
Affiché le :
Acte certifié exécutoire à Eu,
Le
Le Président,

Le président

Eddie FROQUE

**villes
sœurs**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU
tél. 02 27 28 20 87
villes-soeurs.fr